«Pour François Zocchetto, président du groupe UDI-UC, et les sénateurs centristes : « nous devons donner à la justice des moyens efficaces et pérennes pour lutter contre le terrorisme »»

03/02/2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour François Zocchetto, président du groupe UDI-UC, et les sénateurs centristes : « nous devons donner à la justice des moyens efficaces et pérennes pour lutter contre le terrorisme »

Le Sénat a adopté une proposition de loi tendant à renforcer l'efficacité de la lutte antiterroriste de François ZOCCHETTO, sénateur UDI-UC de la Mayenne et Président du groupe UDI-UC, de Michel MERCIER , sénateur UDI-UC du Rhône, rapporteur spécial du comité de suivi de l'état d'urgence, de Philippe BAS, sénateur LR de la Manche et de Bruno RETAILLEAU, sénateur LR de la Vendée, président du groupe LR au Sénat.

Les auteurs de cette proposition de loi estiment qu'il n'est pas souhaitable de prolonger au-delà du nécessaire les mesures exceptionnelles liées à l'état d'urgence. « *Il faut défendre les libertés individuelles. Nous ne nous satisfaisons pas de l'état d'urgence, attentatoire aux libertés individuelles* » souligne François Zocchetto. *« Cette proposition de loi a pour objectif de renforcer de manière pérenne l'efficacité des règles de procédure pénale et de lutte contre le terrorisme tout en respectant l'ordre constitutionnel* » poursuit le chef de file des sénateurs centristes.

François Zocchetto précise que ce texte crée deux nouveaux délits :

- le délit de consultation habituelle de sites terroristes ;

- le délit de séjour intentionnel sur un théâtre étranger d'opération terroriste, *« ce qui permettra le contrôle judiciaire ou la détention provisoire de djihadistes dès leur retour de l'étranger* » explique le sénateur.

En tant que rapporteur de cette proposition de loi, Michel Mercier souhaite que le juge judiciaire dispose de moyens supplémentaires pour rendre plus efficace la lutte contre le terrorisme. Il faut également veiller à l'exécution effective des peines pour terrorisme et de nouveaux délits terroristes sont créés.

Selon lui, « nous devons absolument rester dans le droit commun et ajouter des mesures répondant à la spécificité de la menace terroriste. Ainsi, quand la sortie de l'état d'urgence aura lieu, le juge judiciaire sera dans la capacité d'agir plus aisément sur le terrorisme sans renoncer à nos libertés fondamentales ».

Yves Détraigne, sénateur de la Marne, intervenant pour le groupe UDI-UC s'interroge : « *Dans la période troublée que nous vivons, de quoi avons-nous besoin en priorité : de symboles ou d'outils juridiques répressifs ? De nouveaux cas de déchéance de nationalité ou de la possibilité de s'assurer d'une perpétuité réelle incompressible pour les terroristes ?* »

Pour le sénateur, ce texte répond à deux impératifs : « *rechercher une efficacité accrue mais toujours sous le contrôle du juge et approfondir l'adaptation de notre droit aux nouvelles technologies* ».

« *La mise en œuvre des dispositions de cette proposition de loi offrira demain à la police judiciaire, aux magistrats du parquet et aux juges d'instruction de nouveaux instruments permettant d'arrêter et de condamner des terroristes* » conclut-il.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC